



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 30.01.2019

Numéro de publication: BH02-0000000472

Canton: GE

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Genève, Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Sommation selon l'art. 153 ORC, Fédération Mondiale des Etudiants en Droit

Fédération Mondiale des Etudiants en Droit
CHE-457.250.884
Rue du Rhône 86
1204 Genève

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Une amende d'ordre au sens de l'art. 943 al. 1 CO peut être infligée.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 01.03.2019

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Genève
Rue du Puits-Saint-Pierre 4
1204 Genève